

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9

DELIBERATION N° 54 -2017

Séance du 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 novembre à 18h 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard. Mme TRUCH Céline

Absents excusés : M. POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Gérard MEYSSONNIER

Objet : Règlement cantine et garderie

Le Maire donne lecture à l'assemblée du règlement intérieur de la cantine et de la garderie qui est modifié suite aux nouveaux horaires après le retour à la semaine de 4 jours.

Il propose aux membres présents de bien vouloir l'approuver.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le règlement intérieur de la cantine et de la garderie,
- donne pouvoir au Maire de le faire appliquer dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 30 novembre 2017



Le Maire
Rémi COSTORIER

Handwritten signature of Rémi Costorier and a circular blue stamp with the text: "MAIRIE DE LARDIER et VALENCA", "Hautes-Alpes".